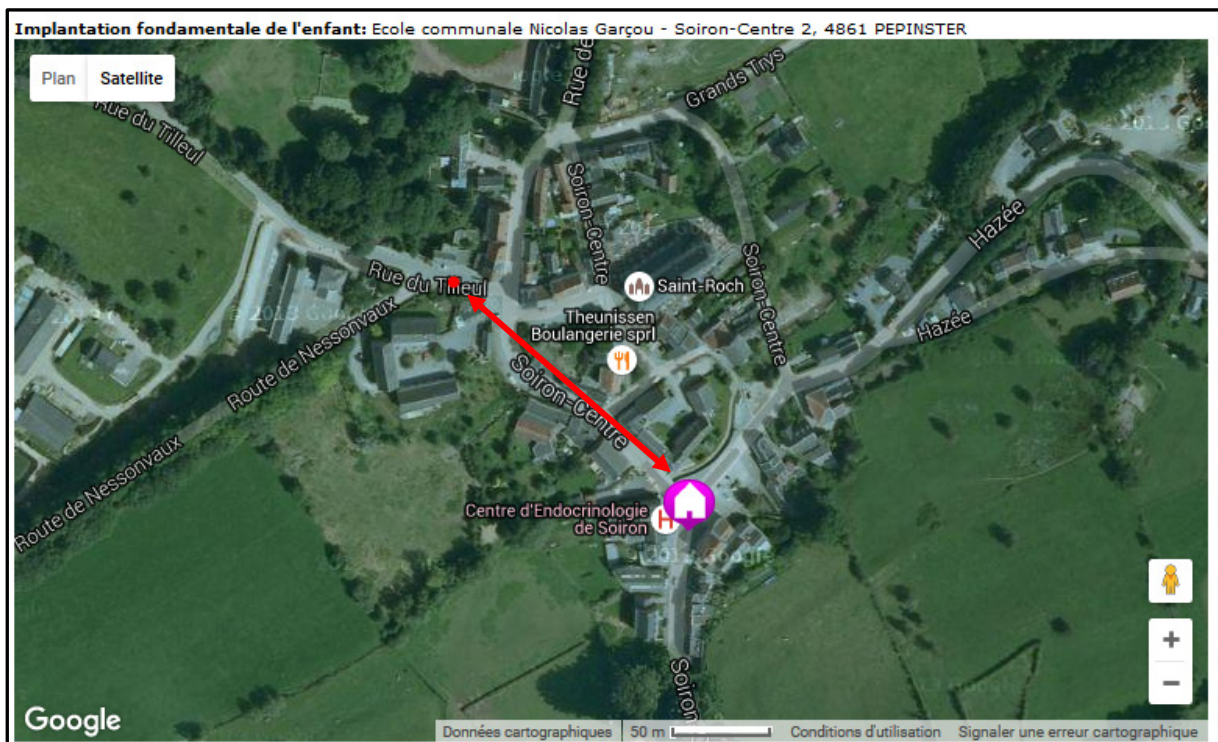



**LE DÉCRET INSCRIPTION CONTIENT UNE ERREUR FONDAMENTALE:
LA GÉOLOCALISATION DES ÉCOLES N'EST PAS FIABLE (1)**


L'indice composite, qui départage les enfants candidats à l'accès à une école complète, se base sur des données non fiables !

Alertée par de nombreux parents, l'asbl ELEVÉS a vérifié avec leur aide l'exactitude des données de géolocalisation d'écoles primaires et secondaires dans différentes régions de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le constat est sans appel : le point de géolocalisation de nombreuses écoles est mal situé : 10 mètres de différence entre le positionnement réel de l'adresse administrative de l'école et celui retenu par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour l'une, 190 mètres pour une autre, voire 600 mètres pour une troisième, comme le montre cet exemple parmi tant d'autres.



 : point de géolocalisation retenu par la Fédération Wallonie-Bruxelles

 : point de géolocalisation réel correspondant exactement à la porte d'entrée principale à rue de l'adresse administrative de l'école

Cette donnée de base que constitue le point de géolocalisation de l'école primaire et des écoles secondaires « choisies » et est censée permettre de calculer l'indice de l'enfant, est fantaisiste. Elle n'est ni vérifiée scientifiquement, ni certifiée, alors que c'est d'elle que dépend l'accès ou non à une école complète.

La Fédération Wallonie-Bruxelles, qui a choisi de départager l'accès de Rachid et Léa à une même école secondaire, est-elle en mesure de vérifier une à une les données relatives aux distances ? Une telle vérification n'est pas possible à ce jour !

L'expérience des années précédentes a montré que l'inscription se jouait dans certains cas à quelques mètres, voire moins. Une telle approximation des distances est inacceptable dans un État de droit.

L'asbl ELEVeS recommande INSTAMMENT aux parents des enfants « génération décret inscription 2016 » de contrôler attentivement chaque paramètre de géolocalisation, à savoir le domicile, l'école primaire et les écoles secondaires entrant en ligne de compte dans le calcul de l'indice composite de l'école convoitée. En cas d'erreur, le conseil est de garder une preuve des inexactitudes afin de faire valoir ses droits auprès des autorités compétentes.

Un dossier détaillé reprenant différents exemples d'établissements scolaires en Fédération Wallonie-Bruxelles de même qu'un guide intitulé « Comment vérifier si une école est correctement localisée avec le site de la CIRI » sont disponibles sur le site internet de l'asbl ELEVeS (www.eleves.be)

(1) Le point de géolocalisation doit correspondre exactement à la porte d'entrée principale à rue de l'adresse administrative de l'école.

Olivier van Essche – Président + 32 478 59 59 60

Anne François – Coordinatrice + 32 494 68 34 97

François Klinkenberg – Parent + 32 475 80 77 61

A propos de l'ASBL ELEVeS :

ECOLLES LIBRES EFFICACES VIVANTES et SOLIDAIRES. L'ASBL ELEVeS est un espace de réflexion, d'analyse et d'interpellation concernant le monde scolaire. ELEVeS défend la liberté pédagogique des écoles, défend la liberté des parents en matière de choix scolaire et veut favoriser le partenariat entre les familles, les élèves et les écoles. ELEVeS est un mouvement citoyen apolitique né après le vote du premier décret inscription, qui a permis à des parents et des acteurs du monde de l'éducation de divers horizons de prendre conscience des changements fondamentaux mis en œuvre et des défis en matière d'enseignement. Soucieux de permettre à chacun d'exercer au mieux sa liberté et sa responsabilité de citoyen, le mouvement ELEVeS a comme objectif d'interpeller nos mandataires en matière d'enseignement et de les inviter à garder l'élève au centre de ses décisions.

Les demandes concrètes de l'asbl ELEVeS:

- Que tout enfant puisse aller à l'école d'en face, quel qu'ait été son choix en primaire.
- Que tout enfant puisse mettre en premier choix l'école qui lui convient vraiment, pas celle où il a par hasard une priorité.
- Qu'aucun enfant ne soit contraint de déménager pour disposer d'une école près de chez lui où il se sente bien.
- Que tout enfant, et sa famille, puissent discuter avec le directeur du projet d'école, pas du coefficient de priorité.
- Que tout enfant puisse rester 6 ans dans la même école.